

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

L'APPRENTISSAGE

DANS LE SUPÉRIEUR :

UNE VOIE D'EXCELLENCE

VERS L'EMPLOI POUR LES APPRENTIS ;

UN PARI GAGNANT

VERS L'AVENIR POUR LES ENTREPRISES.

L'apprentissage dans le supérieur avec le CFA EnSup-LR :

Une augmentation de **+ de 80%** du nombre d'apprentis **sur 4 ans**.

Depuis 2015 et la création du CFA Régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon, la collaboration des Universités de Montpellier, Nîmes et Perpignan ainsi que de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Montpellier et Montpellier SupAgro a permis un développement remarquable du nombre d'étudiants ayant pu suivre leur parcours d'études supérieures par la voie de l'apprentissage. Cet essor n'aurait pu être possible sans l'implication sans cesse renouvelée des entreprises de l'ensemble du territoire national ainsi que du conseil Régional d'Occitanie.

POURQUOI UN TEL DÉVELOPPEMENT ?

- **La garantie**, pour les employeurs de recruter **des étudiants rapidement opérationnels** issus de formations de haute qualité toujours **en adéquation avec les besoins du monde économique**, sur des diplômes du BAC + 2 au BAC + 5.
- Des cours assurés par des enseignants chercheurs et des intervenants professionnels **à la pointe de l'innovation**.
- Le CFA EnSup-LR, une structure tournée vers l'avenir avec une constante progression, du nombre de formations accessibles par la voie de l'apprentissage et du nombre d'entreprises partenaires du CFA.
- Le CFA EnSup-LR s'implique dans la réalisation de projets pour le développement et l'amélioration des conditions de travail des apprentis.

Le CFA EnSup-LR aujourd'hui c'est :

147 Parcours de formations

- 9 DUT
- 53 Licences Professionnelles
- 2 Licences Générales
- 73 Masters
- 6 Diplômes d'ingénieur
- 2 DCG, DSCG
- 1 Diplôme National d'œnologie
- 1 Diplôme d'État d'Audioprothésiste

Des domaines de compétence variés

- Agroalimentaire, Viticulture
- Hôtellerie, Tourisme
- Commerce, Marketing
- Construction, Travaux Publics
- Industrie, Mécanique, Métallurgie, Énergie, Aéronautique
- Aménagement, Environnement, Qualité, Risques
- Art, culture, Communication
- Gestion, Management, droit
- Génie biologique, Chimie
- Informatique, Numérique
- Logistique, Transport
- Social, Santé

LA TAXE D'APPRENTISSAGE EST LA SOURCE DE FINANCEMENT PRINCIPALE DU CFA ENSUP-LR.

Elle permet d'assurer les formations les mieux adaptées aux besoins des entreprises.

Une réussite chiffrée

1 840 apprentis en formation (2018 / 2019)

91% de réussite aux examens (2017)

87% des apprentis satisfaits ou très satisfaits de la formation reçue (source : IPA 2018)

89,7% d'insertion professionnelle (source : IPA 2018)

Plus de **30%** d'intervenants professionnels

Un réseau de **+ de 2 150** entreprises partenaires au niveau national **dont 625** nouvelles structures en 2018/2019.

Moins de 2% de taux de rupture de contrat

DES MISSIONS RÉALISÉES GRÂCE À VOUS

- Financement de la formation pour 1650 apprentis en 2017/2018.
- Ouverture, en septembre 2018, de 8 nouvelles formations en apprentissage, pour répondre aux besoins du monde professionnel dans les domaines de **la statistique informatique, du social, du droit viticole, des collectivités territoriales, mais également dans l'aéronautique et le management**.
- Finalisation du projet Sud'@lternance avec la construction de la Maison de l'alternance ainsi que d'une **résidence hôtelière pour les alternants**.
- Promotion de la **mobilité internationale** d'apprentis par des partenariats avec les Universités de Manchester, l'UESTC (University of Electronic Science and Technology of China) de Shengdu, et la rencontre de chefs d'entreprises en Asie.
- Maintien d'un enseignement de qualité en rapport avec les outils et technologies utilisés dans votre secteur d'activité.

Des projets d'avenir pour 2019

- 16 projets d'ouverture de formations à l'apprentissage.
- La 2^e édition du séminaire « Pédagogie de l'alternance » à destination des maîtres d'apprentissage, responsables de formation et tuteurs pédagogiques.
- Des petits déjeuners thématiques à destination des entreprises.
- Un accompagnement renforcé auprès des TPE / PME pour une meilleure appréhension des changements liés à la réforme de l'apprentissage dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel ».

TAXE D'APPRENTISSAGE 2019

UAI
CFA EnSup-LR !

0342338G

COMMENT NOUS VERSER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE

Le **CFA EnSup-LR** est habilité à percevoir :

DU QUOTA

(concours financier)

DU HORS QUOTA

(Pour compléter le coût conventionnel)

Catégorie A et catégorie B

LA CSA

(Contribution Supplémentaire
à l'Apprentissage)

QUAND ?

Avant le 1^{er} mars 2019

À QUI ?

Adressez-vous à votre OCTA

(Organisme Collecteur de la Taxe d'Apprentissage Agréé)

Liste nationale consultable sur le site :

www.ensuplr.fr

rubrique Taxe d'Apprentissage.

COMMENT ?

Remplissez le bordereau de déclaration de la taxe d'apprentissage fourni par votre organisme collecteur.

- Nom de l'apprenti
- Intitulé et code du diplôme préparé
- Code UAI (RNE) du CFA EnSup-LR : **0342338G**

NOS RÉFÉRENCES

Raison sociale : CFA EnSup-LR

Centre de Formation Régional de l'Enseignement
Supérieur en Languedoc-Roussillon - Sud de France
UAI (RNE) EnSup LR : 0342338G
Siret : 130 020 548 000 17

INFORMATION

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » Titre I chapitre III qui modifiera dans le futur, la gouvernance et le financement de l'apprentissage, sera sans impact sur le processus de versement de la Taxe d'apprentissage à réaliser avant le 1er mars 2019.

BESOIN D'UN CONSEIL, D'UNE INFORMATION ?

Joséphine ARNAUD, CFA EnSup-LR

Resp. du Développement de l'Apprentissage
Taxe d'Apprentissage

Tel : 04 99 58 52 32

Mobile : 06 71 93 34 33

Mail : josephine.arnaud@umontpellier.fr

COORDONNÉES DU CFA

CFA Régional de l'enseignement supérieur
en Languedoc-Roussillon - Sud de France

99 avenue d'Occitanie

CS 79235

34197 MONTPELLIER CEDEX 5

cfa-ensuplr@umontpellier.fr - www.ensuplr.fr

